



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 179

Session Ordinaire du 25 OCTOBRE 2022

Délibération affichée
Le

Effectif du Conseil : 33
Présents : 20
Absents et Excusé(es) 04
Procuration(s) : 09

N° d'ordre : 50/2022

Domaine d'intervention : 1. / Décisions budgétaires

L'an deux mil vingt-deux et le mardi vingt-cinq du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-huit octobre, s'est réuni dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le dix-neuf octobre 2022.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint - M. CARRIERE Pierre ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; M. PERAIN Franck ; Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. REJON Philippe (*) ; - M. PROCIDA Robert ; - M. BROLIRON Jean-François ; - **Conseillers Municipaux**.

(*) arrivée à 18h19

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint (procuration donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy) - Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. GENDREY Roland) - M. TABAR Patrice (procuration donnée à Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddy) ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle (procuration donnée à M. BOYAU Alex) ; - Mme LACROIX Jénia (procuration donnée à M. ISSA Jean-François) ; - M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. CARRIERE Pierre) ; - Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à M. PROCIDA Robert) ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François) **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS : - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia ; - **Conseillers Municipaux**.

Les 20 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION ADOPTANT LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 50/2022 - REF : 1.0/ Décisions budgétaires
« DELIBERATION ADOPTANT LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT »

Monsieur le Maire soumet à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2022.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Afin notamment d'équiper les différents bâtiments communaux (mairie, écoles, crèches...) en matériel d'incendie, il convient d'abonder ce chapitre de 48 446,13 €.

Chapitre 23 - Immobilisation en cours

Les crédits sont à réajuster de 390 680,58 € à ce chapitre pour les motifs suivants :

- Coût supplémentaire pour l'opération « Démolition Reconstruction de l'Ex-centre Mahatma GANDHI »,
- Travaux VRD - Requalification des infrastructures interface Cours Nolivos et rue de la République,
- Désamiantage de la crèche de Rivière-des-Pères,
- Coût supplémentaire pour la réalisation du terrain sportif de Circonvallation.

Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles

Les crédits nécessaires aux chapitres 21 et 23 seront récupérés au chapitre 20 pour un montant de 439 126,71 €.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Ce chapitre comprend la récupération des avances sur les opérations suivantes :

- Reconstruction/Démolition Ex-centre Mahatma GANDHI,
- Acquisition TUK-TUK électriques.

TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 113 910,18 €.

	Dépenses d'investissement	Budget Primitif Arrêté par le Préfet	DM n°1	Vote
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes	672 215,78		672 215,78
20	Immobilisations incorporelles	652 505,15	- 439 126,71	213 378,44
21	Immobilisations corporelles	1 543 381,34	48 446,13	1 591 827,47
23	Immobilisation en cours	5 152 000,42	390 680,58	5 542 681,00
040	Opé ordre de transf entre sections	307 498,95		307 498,95
041	Opérations patrimoniales		113 910,18	113 910,18
001	Solde d'exécution reporté			
RAR	Restes à réaliser			
	Total	8 327 601,64	113 910,18	8 441 511,82

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 50/2022 - REF : 1. / Décisions Budgétaires
« DELIBERATION ADOPTANT LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT »

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Ce chapitre comprend la récupération des avances sur les opérations suivantes :

- Reconstruction/Démolition Ex-centre Mahatma GANDHI,
- Acquisition TUK -TUK électriques.

Recettes d'investissement		Budget Primitif Arrêté par le Préfet	DM n°1	Vote
10	Dotations fonds divers et réserves	99 815,71		99 815,71
13	Subventions d'investissement	5 561 649,39		5 561 649,39
16	Emprunt et dettes			-
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 634,00		4 634,00
27	Autres immobilisations financières	1 583,35		1 583,35
024	Produits des cessions	1 000 000,00		1 000 000,00
040	Opé ordre de transf entre sections	1 280 752,66		1 280 752,66
041	Opérations patrimoniales		113 910,18	113 910,18
001	Solde d'exécution reporté	6 744 745,47		6 744 745,47
RAR	Restes à réaliser			
Total		14 693 180,58	113 910,18	14 807 090,76

TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 113 910,18 €.

BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 66 - charges financières

Le montant de l'annuité des emprunts est composé d'une part d'intérêts et d'autre part de capital.

Cet emprunt est indexé sur le taux du livret A. Ce taux a varié à la hausse en 2022. Ainsi, la part du Capital au chapitre 16 a diminué et celle des intérêts au chapitre 66 a augmenté, d'où un besoin de crédits de 10 350,68 € à ce chapitre.

Chapitre 011 - charges à caractère général et chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Les crédits nécessaires au chapitre 66 seront récupérés sur le chapitre 011 pour 2 350,08 € et sur le chapitre 67 pour 8 000,00 €.

TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 0,00 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 50/2022 - REF : 1. / Décision Budgétaires
« DELIBERATION ADOPTANT LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT »

Dépenses de fonctionnement		Budget Primitif Arrêté par le Préfet	DM n°1	Vote
011	Charges à caractère général	236 600,51	-2 350,68	234 249,83
012	Charges de personnel	500 050,46		500 050,46
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courantes	16 275,00		16 275,00
66	Charges financières	200 711,92	10 350,68	211 062,60
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	-8 000,00	2 000,00
042	Opé ordre de transf entre sections	531 024,20		531 024,20
002	Solde d'exécution reporté			
023	Virement à la section d'investissement			
RAR	Restes à réaliser			
Total		1 494 662,09	-	1 494 662,09

APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE

SOIT 25 VOIX POUR, DONT 07 PROCURATIONS

M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint (procuration donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy) -
Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme. PAISLEY
Yanetti, 6^{ème} Adjoint (procuration donnée à M GENDREY Roland) - M. TABAR Patrice
(procuration donnée à Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddly) - ; Mme RENE-GABRIEL
Murielle (procuration donnée à M. BOYAU Alex) - ; Mme LACROIX Jénia (procuration donnée
à M. ISSA Jean-François) - ; M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. CARRIERE
Pierre, Conseillers Municipaux).

**04 ABSTENTIONS : (M. PROCIDA Robert + procuration de Mme. PENCHARD Marie-Luce ; -
M. BROLIRON Jean-François + procuration de M. EUGENE SALZEDO Willy) ;**

ARTICLE 1 : D'ADOPTER la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal et du Budget Annexe Stationnement
telle que présentée ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses d'investissement		Budget Primitif Arrêté par le Préfet	DM n°1	Vote
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes	672 215,78		672 215,78
20	Immobilisations incorporelles	652 505,15	- 439 126,71	213 378,44
21	Immobilisations corporelles	1 543 381,34	48 446,13	1 591 827,47
23	Immobilisation en cours	5 152 000,42	390 680,58	5 542 681,00
040	Opé ordre de transf entre sections	307 498,95		307 498,95
041	Opérations patrimoniales		113 910,18	113 910,18
001	Solde d'exécution reporté			
RAR	Restes à réaliser			
Total		8 327 601,64	113 910,18	8 441 511,82

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 50/2022 - REF : 1. / Décision Budgétaires

« DELIBERATION ADOPTANT LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT »

Recettes d'investissement		Budget Primitif Arrêté par le Préfet	DM n°1	Vote
10	Dotations fonds divers et réserves	99 815,71		99 815,71
13	Subventions d'investissement	5 561 649,39		5 561 649,39
16	Emprunt et dettes			-
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 634,00		4 634,00
27	Autres immobilisations financières	1 583,35		1 583,35
024	Produits des cessions	1 000 000,00		1 000 000,00
040	Opé ordre de transf entre sections	1 280 752,66		1 280 752,66
041	Opérations patrimoniales		113 910,18	113 910,18
001	Solde d'exécution reporté	6 744 745,47		6 744 745,47
RAR	Restes à réaliser			
Total		14 693 180,58	113 910,18	14 807 090,76

BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Budget Primitif Arrêté par le Préfet	DM n°1	Vote
011	Charges à caractère général	236 600,51	-2 350,68	234 249,83
012	Charges de personnel	500 050,46		500 050,46
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courantes	16 275,00		16 275,00
66	Charges financières	200 711,92	10 350,68	211 062,60
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	-8 000,00	2 000,00
042	Opé ordre de transf entre sections	531 024,20		531 024,20
002	Solde d'exécution reporté			
023	Virement à la section d'investissement			
RAR	Restes à réaliser			
Total		1 494 662,09	-	1 494 662,09

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire

Basse-Terre, le 26 Octobre 2022

Pour le Maire Empêché
 André ATALLAH
 1er Adjoint


Pour le Maire Empêché
 B. GUILLAUME
 André ATALLAH
